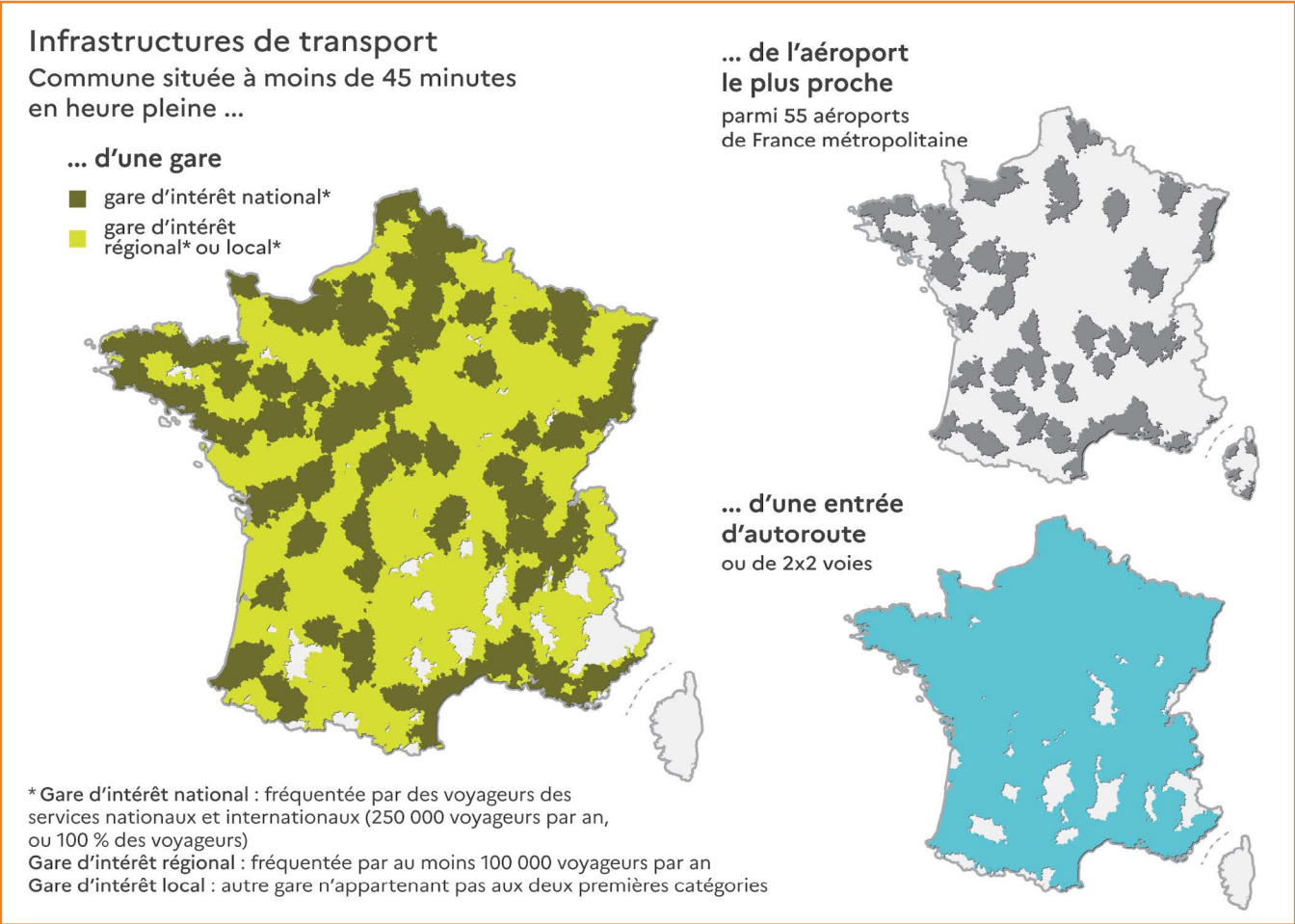


# ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

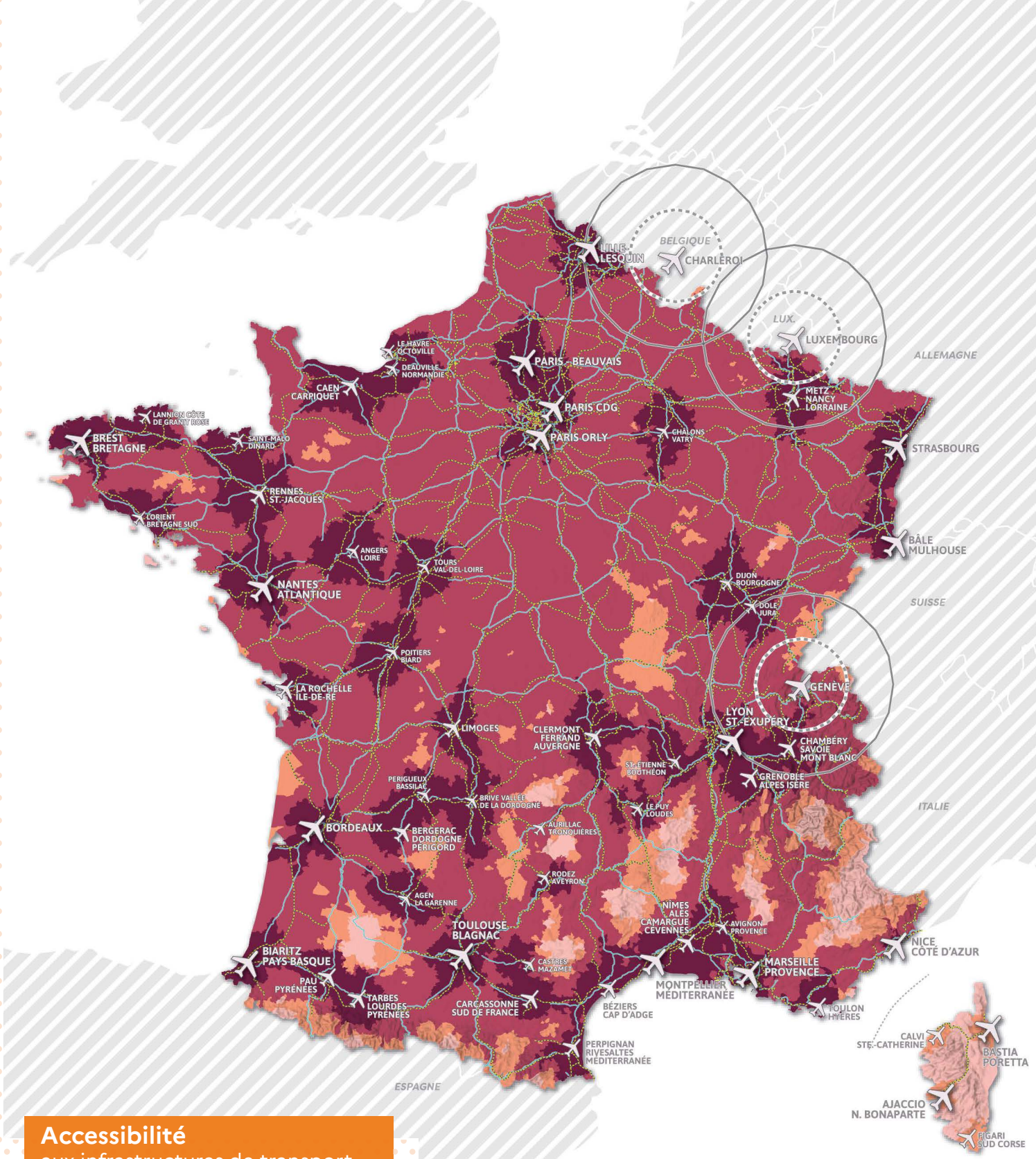
**De nombreux flux caractérisent les interactions entre territoires : mobilité des travailleurs, circulation des revenus, liens entre sièges et établissements des entreprises, mouvements de population et de biens induits par l'économie locale. L'analyse du maillage des infrastructures de transport permet de mesurer l'accessibilité de chaque territoire à son environnement proche (entrées d'autoroute, gares d'intérêt local et régional) et au reste du territoire national, voire à l'étranger (gares d'intérêt national ou aéroports).**

Un peu plus de 30 % des communes métropolitaines sont très bien connectées au reste du territoire national. Ainsi, 57 % de la population française vit à moins de 45 minutes d'une entrée d'autoroute, d'une gare et d'un aéroport. Les gares d'intérêt régional ou local et les entrées d'autoroute (ou 2x2 voies) maillent bien toute la moitié nord de la France. Les zones les plus à l'écart se trouvent dans les territoires interstitiels et moins denses comme l'ouest du département du Gers, la moitié ouest des Alpes-de-Haute-Provence et le nord des Alpes-Maritimes, dans le Gard ou l'ouest de l'Ardèche. Les gares d'intérêt national desservent 45 % des communes métropolitaines (à moins de 45 minutes) qui rassemblent trois quarts des habitants métropolitains.

Les 55 aéroports commerciaux permettent des liaisons à plus grandes échelles, souvent très centrées vers Paris ou d'autres grandes métropoles à accès international (Lyon, Nice, Toulouse...). Dans les 10 900 communes bénéficiant de trois infrastructures de transport à moins de 45 minutes en voiture, l'évolution de la population est beaucoup plus importante : +0,6 % par an entre 2012 et 2017 contre +0,1 % dans le reste du territoire. Sur la même période, l'emploi diminue (-0,3 %) dans les communes ayant deux accès, est stable dans les communes les moins pourvues et progresse (+0,3 %) dans les communes ayant trois accès. Ces chiffres confirment la polarisation de l'emploi dans les plus grandes aires urbaines, avec une spécialisation des emplois plus tournée vers le commerce et les services.







## Accessibilité aux infrastructures de transport

Nombre d'infrastructures de transport accessibles en moins de 45 minutes en heures pleines, par commune parmi les aéroports, les gares et les autoroutes (les aéroports frontaliers ne sont pas inclus dans les calculs)

- Accès à trois types d'infrastructures de transport
- Accès à un type d'infrastructure de transport
- Accès à deux types d'infrastructures de transport
- Pas d'accès à l'un des trois types d'infrastructures de transport

### Infrastructures de transport

- Voie ferrée
- Autoroute, ou 2x2 voies
- Aéroport fréquenté par plus d'1 million de voyageurs par an
- Aéroport fréquenté par plus de 200 000 voyageurs par an
- Autre aéroport de France métropolitaine
- Rayon de 50 et de 100 km autour des aéroports frontaliers